



PROVENCE VERDON
communauté de communes

58 avenue de Tavernes - 83670 Barjols
Tél.: 04 94 77 18 53 - Fax: 04 94 77 09 25
Site: www.provenceverdon.fr

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES
DE L'ANNEE 2016**

Conseil communautaire du 27/09/2016

Ordre du jour :

- Présentation des décisions prises par le bureau communautaire depuis le 5 juillet 2016
- **Vote sur la modification des bases minimales de la Contribution Foncière des Entreprises**
- **Vote sur la modification des statuts**
- **Adhésion au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon**
- Questions diverses

Nota :

Les points à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une délibération sont indiqués en gras. Les délibérations présentées ci-dessous sont un extrait des actes. Le texte intégral des actes peut être consulté au siège de la Communauté de communes dans les registres annuels des délibérations.

- **Délibération n°2016/095 : l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon au titre de la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau »**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** l'adhésion de la communauté de communes Provence Verdon au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon au titre de la compétence « Gestion globale du grand cycle de l'eau » ;
- **INVITE** les Conseils Municipaux des Communes membres à délibérer sur cette adhésion à un syndicat mixte selon les dispositions de l'article L5214-27 du CGCT.

- **Délibération n°2016/096 : Approbation de la modification des statuts communautaires**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications statutaires telles que présentées, notamment les compétences obligatoires suivantes :
 1. Aménagement de l'espace, SCOT, PLUI (sauf opposition des communes), documents d'urbanisme, carte communale
 2. Actions de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion touristique dont les offices de tourisme
 3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 4. Collecte et traitement des déchetsEt les compétences optionnelles suivantes :
 5. Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 6. Politique du logement et du cadre de vie
 7. Création, gestion des Maisons de Services Au Public
- **VALIDE** la possibilité pour la Communauté de communes Provence Verdon d'adhérer à des syndicats mixtes selon les dispositions de l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales ;
- **INVITE** les Conseils Municipaux des Communes membres à délibérer sur cette modification des compétences communautaires selon les dispositions des articles L5211-20 du CGCT.

- **Délibération n°2016/097 : Modification partielle du montant des bases servant à l'établissement de la cotisation minimale de la CFE**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- **VALIDE** la modification partielle de la délibération n°2014-015 du 16 janvier 2014 fixant les bases minimales de la CFE sur le territoire communautaire ;
- **DECIDE** de retenir les bases suivantes pour l'établissement de la cotisation minimum de CFE :

Montant du CA ou des recettes déclaré	Valeur Bases mini de CFE en 2016
TRANCHE 1 < 10 000€	505
TRANCHE 2 = > 10 000€ à 32 600€<	1009
TRANCHE 3 = > 32 600€ à 10 000€<	1900
TRANCHE 4 = > 100 000€ à 250 000€<	3200
TRANCHE 5 = > 250 000€ à 500 000€<	5045
TRANCHE 6 = > 500 000€	6559